

Fremault : « On doit renforcer l'aide à domicile »

La ministre cdH explique qu'on ne peut pas continuer à bâtir des maisons de repos

● Dans une interview exclusive, la ministre en charge des personnes âgées Céline Fremault explique qu'on ne pourra pas continuer à construire de nouvelles maisons de repos et détaille ses projets pour soutenir les alternatives.

« Les prévisions montrent que la population des Bruxellois de plus de 80 ans va augmenter dans les prochaines années, particulièrement à partir de 2030. », précise à La Capitale Céline Fremault (cdH), la ministre en charge la politique régionale des personnes âgées. Mais elle avertit : « continuer à créer des maisons de repos supplémentaires à Bruxelles ne sera pas tenable, à la fois pour des raisons budgétaires et parce que nous allons manquer de disponibilités foncières pour les construire. »

Et elle livre un chiffre surprenant. « Dans la population bruxelloise âgée de plus de 80 ans, seulement 20 % résident en maison de repos. » Donc, 80 % d'entre elles vivent toujours à leur domicile ou chez des proches. L'explication est simple. « On vit plus longtemps, en meilleure santé, plus longtemps en couple aussi ce qui permet à des schémas d'entraide de se mettre en place. Mon but est de permettre aux personnes âgées de vivre dans le lieu qu'elles ont choisi. » D'où quatre mesures prioritaires. Un, le recours aux aides familiales. « Je vais augmenter le soutien aux aides familiales, d'abord en revalorisant leur ancienneté, ce qui n'avait plus été fait depuis 2002. Ensuite, via une hausse de 7.000 heures subsidiées, soit une hausse de 700.000 euros sur un budget de 40 millions par an. » Deuxième mesure, le ren-

forcement des six centres de jour pour personnes âgées, dont le budget a été revu à la hausse. « Cela contribue au maintien des personnes âgées à domicile et permet à leurs aidants proches de souffler durant quelques heures. » La subvention au logement intergénérationnel, via l'ASBL Un toit, deux âges sera renforcée. « En peu de temps, on est déjà passé de 15 à 125 binômes. » Enfin, elle va renforcer le soutien aux aidants proches, voisins ou parents d'une personne en fin de vie ou handicapée. Cela se traduira notamment par l'organisation d'une semaine des aidants proches en octobre, avec une thématique politique. ■

MARC BEAUDELOT

HÉBERGEMENT

7 des 18 maisons de repos de CPAS déjà rénovées

La rénovation des maisons de repos pour faire en sorte qu'elles répondent aux nouvelles normes de confort mises en œuvre par le fédéral puis la Région est un travail de longue haleine entamé il y a près de dix ans. « On est en train d'évaluer l'état d'avancement du plan pluriannuel portant sur les années 2008 à 2015. » Actuellement, sept des maisons de repos gérées par les CPAS bruxellois ont été rénovées ou sont sur le point de l'être. La rénovation de deux autres va débuter en 2015. Et les travaux de neuf autres n'ont

pas encore débuté. Dans le secteur privé, une a terminé ses travaux et des chantiers sont en cours dans trois autres. » Bref, il reste pas mal de travaux à effectuer. Le futur plan pluriannuel en tiendra compte. Il devrait aussi envisager un seul type de normes (architecturales notamment) pour les maisons de repos (MR) et pour les plus médicalisées maisons de repos et de soins (MRS) tout comme leur répartition en lits, maintenant que la tutelle sur ces dernières a été transférée du fédéral à la Région. ■

FINANCES

Un système d'assurance autonomie est à l'étude

On le sait, il est de plus en plus coûteux pour une personne âgée d'être hébergée en maison de repos. Il y a bien les maisons de repos du CPAS mais elles ne peuvent pas héberger l'ensemble du public concerné et le secteur privé fixe ses tarifs comme bon lui semble. La Flandre a remédié à ce problème en instaurant, il y a de cela déjà plusieurs années, ce qu'on appelle une assurance autonomie. Toute personne cotise à raison de 50 euros par an dès l'âge de 25 ans, sauf les personnes aidées par le CPAS qui paient seulement 25 euros par an. « *Aujourd'hui, le problème est la dérive de la commercialisation* », assure Céline Fremault. « *Seuls 13 % des places en maison de repos relèvent du secteur non marchand. À côté de cela, se développe tout un secteur à but lucratif.* » C'est pourquoi un système comme celui existant en Flandre va être étudié durant cette année 2015. « Nous plaidons pour une assurance comme celles qui existent dans la sécurité sociale, donc accessible à tous. Nous espérons pouvoir la rendre opérationnelle d'ici à la fin de la législature. Mais il y a des résistances idéologiques de certains partenaires gouvernementaux (PS et

Open VLD). » La ministre espère pouvoir les convaincre sur base de l'étude réalisée, qui abordera notamment la délicate question du financement. ■

SÉCURITÉ

« Pour la maltraitance, c'est tolérance zéro »

Autre problème délicat lié aux personnes âgées, qu'elles vivent en maison de repos, qu'elles vivent encore chez elles ou qu'elles résident chez des proches, c'est celui de la maltraitance.

« *Quand on reçoit des plaintes, elles sont directement transmises à l'administration* », précise la ministre régionale francophone en charge de la politique des personnes âgées Céline Fremault. « *Chaque fois, une inspection est effectuée dans la maison de repos concernée et un rapport est rédigé. Souvent aussi, on rencontre les plaignants.* »

Les plaintes arrivent souvent à l'association Infor-Homes et au sepam, son centre d'écoute.

« *Ils font beaucoup de prévention et ils disposent d'un service d'aide qui prodigue des conseils de type juridique. S'il y a plainte ou maltraitance, le sepam assure une écoute téléphonique, la coordination du travail de professionnels et aussi la sensibilisation du grand public à cette problématique de la maltraitance dont sont victimes les personnes âgées. Nous assurons un suivi, c'est tolérance zéro ! Pour chaque situation, un rapport est établi.* »

Il y a aussi des plaintes qui sont transmises au service de médiation fédéral chargé d'assurer le respect des personnes âgées. ■